Nations Unies A/CONF.199/L.3/Add.1-13/Corr.2

# Sommet mondial pour le développement durable

Johannesburg (Afrique du Sud)
26 août-4 septembre 2002

Distr. limitée
4 septembre 2002
Français
Original: anglais

Point 12 de l'ordre du jour
**Projet de plan de mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable**

## Projet de rapport de la Grande Commission

**Additifs 1 à 13**

**Rectificatif**

## Chapitre VI

**(L.3/Add.5)**

**Paragraphe 47, chapeau**

*Substituer* au texte actuel :

47. [Convenu] Renforcer les moyens dont disposent les systèmes de santé pour fournir à tous des services sanitaires de base efficaces, accessibles et d'un coût abordable afin de prévenir, de contrôler et de traiter les maladies et d'atténuer les risques sanitaires posés par l'environnement, conformément aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales et en respectant les législations nationales et les valeurs culturelles et religieuses, en ayant à l'esprit les rapports issus des conférences et sommets pertinents des Nations Unies et des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. Les mesures suivantes devront être prises à tous les niveaux :

## Chapitre VIII

**(L.3/Add.6)**

**Paragraphe 58, alinéa a)**

*Substituer* au texte actuel :

a) Promouvoir un accès équitable aux services de santé;

02-57635 (F) 030902 030902

## Chapitre IX

**(L.3/Add.3)**

**Paragraphe 91, alinéa c)**

*Supprimer les mots* « de l'OIT ».

**Paragraphe 95**

*Au lieu de* et permettrait de mieux faire face aux problèmes de la dégradation de l'environnement *lire* , et pour mieux faire face aux problèmes de la dégradation de l'environnement.